

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 AVRIL 2019

Délibération n° D-2019-101

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/04/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 19/04/2019

Convention de prestations informatiques et téléphoniques entre
la Ville de Niort et le CCAS - Avenant n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Convention de prestations informatiques et
téléphoniques entre la Ville de Niort et le CCAS -
Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'exercer ses missions, une convention de prestations informatiques et téléphoniques entre la Ville de Niort et le CCAS a été mise en place pour l'année 2018 et ce jusqu'au 31 mars 2019.

La Direction des Systèmes d'Information apporte son concours dans différents domaines, notamment pour l'ensemble des activités relatives aux systèmes d'information et de télécommunications (maintenance, marchés, acquisitions cessions, ...) où elle assure assistance générale et conseille le CCAS dans la gestion de son système d'information et son parc informatique.

La mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information Ville - CAN et la création d'un service commun, nous oblige à revoir les modalités de cette convention. Un travail collaboratif a été initié qui doit prendre en compte différents paramètres juridiques, financiers et humains et une nouvelle convention sera proposée au Conseil municipal.

Afin de nous permettre la refonte de la convention en cours, il vous est proposé d'établir un avenant pour prolonger sa durée jusqu'au 30 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de prestations informatiques et téléphoniques avec le CCAS ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONVENTION DE PRESTATIONS INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES

ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVENANT N°1

ENTRE les soussignés :

La Ville de NIORT, CS 58755 - 79027 NIORT CEDEX, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de la Ville de Niort, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 11 mars 2019

d'une part,

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), 1 rue de l'Ancien Musée - 79000 NIORT, représenté par Madame Jacqueline LEFEBVRE, Vice-Présidente, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 14 mars 2019,

d'autre part.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Par délibération du conseil municipal du 23 avril 2018 et du conseil d'administration du 31 mai 2018, la Ville de niort et le CCAS ont validé la convention qui a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles s'effectuent les prestations d'assistance et de conseil du CCAS dans la gestion de son parc informatique.

En effet, le CCAS ne possède ni les matériels, ni les compétences nécessaires à la conception et la mise en œuvre et le suivi de son système d'Information et de Télécommunication.

Cet avenant a pour objet de prolonger l'application de cette convention.

Il convient de faire évoluer l'article 5 de la convention.

ARTICLE 1 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée du 1^{er} avril au 30 septembre 2019.
Les autres paragraphes de l'article 5 restent inchangés.

ARTICLE 2 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

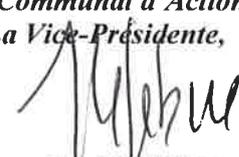
Fait à NIORT en deux exemplaires originaux, le



Pour la Ville de Niort
Pour le Maire de Niort
L'Adjoint délégué

Lucien-Jean LAHOUSSE



Le Centre Communal d'Action Sociale
La Vice-Présidente,

Jacqueline LEFEBVRE